

**Avis n° 2010/01-14 relatif à l'habilitation de
l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen
(ESIX Normandie)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation)

- Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 3 décembre 2009

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009 créant l'**École d'ingénieurs de l'Université de Caen (ESIX Normandie)** et supprimant l'École d'ingénieurs de Cherbourg (EIC).

Les intitulés des diplômes délivrés par l'Université de Caen deviennent les suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen*, spécialité *Production*, en formation initiale sous statut d'étudiant (site de Cherbourg)
- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen*, spécialité *Agroalimentaire*, en formation initiale sous statut d'étudiant. (sites de Caen et Saint-Lô)

Compte tenu des avis formulés lors des réunions des 11 septembre et 6 novembre 2007, les habilitations sont soumises à renouvellement pour la rentrée 2010.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 janvier 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD